

1. DE L'UTILITÉ D'UN CENTRE DE RÉDUCTION DES RISQUES DE GUERRE AUX NATIONS-UNIES

Le moment est bien choisi pour voir comment les organismes multilatéraux -- et en particulier, l'Organisation des Nations-Unies -- peuvent contribuer à réduire les risques de guerre. D'une part, la collectivité internationale est de plus en plus consciente du fait que les pays doivent absolument coopérer pour prévenir les conflits régionaux. D'autre part, les nations les plus puissantes semblent plus disposées à agir dans ce sens. Et enfin, les pays sont plus enclins à se tourner vers le Conseil de sécurité et à le soutenir dans la réalisation de son mandat, soit le maintien de la paix. Comme l'a déclaré le professeur Bloomfield, "le moment est bien choisi, étant donné que les États-Unis et l'URSS ont tendance à adopter une position plus neutre face aux conflits locaux depuis qu'ils en sont arrivés à la conclusion que le jeu n'en valait pas toujours la chandelle".

L'étude du problème de la réduction des risques de guerre appelle certaines définitions : un différend est une dispute -- un désaccord sur un sujet **discret** -- qui doit être résolu avant que la relation d'ensemble entre les pays concernés puisse s'améliorer. Un conflit fait intervenir des éléments militaires -- c'est donc un différend dans lequel on a introduit le recours à la force ou la menace d'un tel recours. La guerre, c'est l'ensemble des hostilités engagées par un groupe de personnes et qui font un nombre de victimes assez considérable. Pour éviter la guerre, il est important que les Nations-Unies se concentrent sur le conflit, sa prévention si possible et, si le conflit a éclaté, sur les moyens de le circonscire afin d'éviter la guerre. Il ne faudrait pas nuire à l'efficacité de l'ONU en la surchargeant d'autres responsabilités dans le domaine de la sécurité.

Pour prévenir le conflit et réduire les risques de guerre, les Nations-Unies ont besoin de cinq éléments : des informations qui leur soient communiquées à temps, de l'influence, un pouvoir de médiation, des moyens de dissuasion et des outils, comme les forces de maintien de la paix, qui lui permettent de stabiliser une situation de conflit. Aucun de ces éléments ne suffit, à lui seul, à empêcher ou à résoudre un conflit. Même avec des informations exhaustives et précoces, et malgré tout le talent de médiation dont il pourrait faire preuve, le Secrétaire général des Nations-Unies ne peut que rarement, sinon jamais, résoudre un conflit sans l'influence que le Conseil de sécurité est en mesure d'exercer. Il ne faut pas oublier non plus le rôle capital de stabilisation que